

Analyse



**La sécu en Belgique :  
Des hauts et débats  
(1/3)**

Réseau

**Financité**

Ensemble, changeons la finance



FÉDÉRATION  
WALLONIE-BRUXELLES

### **Introduction générale aux trois articles**

*La Sécurité sociale n'a jamais été autant remise en question qu'aujourd'hui. Que ce soit en France ou en Belgique, les gouvernements conçoivent sans cesse de nouvelles réformes pour combler le « déficit de la Sécu ». Et même ses plus ardents défenseurs semblent parfois incapables de revendiquer davantage qu'un « sauvetage » de la Sécurité sociale. Le monde semble ainsi partagé entre ceux qui voudraient « détricoter » le système de protection sociale et ceux qui pensent qu'en bricolant elle pourrait encore jouer un rôle, notamment de réduction des inégalités.*

*Rares sont désormais ceux qui voient dans la Sécurité sociale un modèle d'avenir, une institution prometteuse, voire révolutionnaire. Mais ils existent. Notamment, au premier rang d'entre eux, Bernard Friot, sociologue et économiste français. Dans cette série de trois articles, nous avons choisi de lui donner la parole ; d'écouter attentivement, d'une oreille bienveillante mais critique, ce qu'il nous dit ; d'enfiler ses lunettes pour relire l'histoire de la Sécurité sociale, de sa création aux réformes qui nous sont proposées depuis les années 80 (article 1) ; de réinterroger et redéfinir les termes du débat qui pourraient brider notre créativité pour envisager des alternatives (article 2) et de présenter l'avenir qui pourrait découler des propositions de Bernard Friot, notamment mais pas seulement — tant s'en faut — le salaire à vie.*

#### **En quelques mots :**

- L'histoire de la sécurité sociale
- Sa remise en question
- Quels enjeux

**Mots clés liés à cette analyse** : Sécurité sociale, redistribution des riches, santé, assurance chômage.

## **Introduction**

Le film de Gilles Perret, *La Sociale*, a permis de populariser l'histoire de la Sécu en France. L'histoire de la Sécurité sociale en Belgique suit évidemment une évolution proche, faite de hauts et de bas. Promener un regard rétrospectif sur les courbes de ce système permet de relever un certain nombre de principes fondamentaux qui font toujours débat et qui sont, aujourd'hui encore, au cœur des luttes politiques et sociales.

## **2.Des hauts et des bas**

Bien sûr, nous laissons au lecteur le soin de définir ce qui constitue un « haut » ou un « bas ». Les termes d'« avancées » ou « reculs » auraient posé le même problème. Mais il est clair, depuis la

proposition d'Abraham Epstein (un économiste de Pennsylvanie) de remplacer, en 1933, le terme de « sécurité économique » (utilisé notamment par Roosevelt) par « sécurité sociale », qu'il y a une sorte de balancier entre la « simple » protection du travailleur et le souci de provoquer des retombées positives pour la société dans son ensemble<sup>1</sup>.

Dans cette partie, nous aimerions donner une idée de ces mouvements de balancier.

## 2.1 Les contrats de Louage d'ouvrage :

Si l'on commence officiellement à parler de Sécurité sociale en Belgique à partir de 1944, et en France à partir de 1946, ses origines remontent bien plus tôt dans le temps. On peut déjà en identifier des prémices dès le Moyen-Âge, avec les corporations qui organisent déjà des mutualités pour pallier des cas de maladie ou d'infirmité. Ces initiatives garantissent déjà une certaine sécurité à leurs membres<sup>2</sup>. Mais les corporations disparaîtront avec la Révolution française pour cause d'incompatibilité avec la nouvelle économie bourgeoise qui est alors mise en place. S'ensuit une période caractérisée par une faible protection des travailleurs. Le travail se fait principalement par louage d'ouvrage, c.-à-d. que le travailleur est payé en fonction de sa production ; aucune aide ne lui est fournie lorsqu'il s'arrête et aucun contrat n'encadre ces pratiques<sup>3</sup>. Il faut attendre 1849 pour voir une prise en charge partielle par l'État des sociétés mutuelles.

## 2.2 La lutte syndicale :

La bataille pour améliorer les conditions de vie des travailleurs ne peut réellement se déployer qu'à partir de 1857, avec la création du premier syndicat belge. Les organisations syndicales étaient jusqu'alors interdites. À partir de cette date, les syndicats œuvreront, lentement et difficilement, dans le sens de la Sécurité sociale<sup>4</sup>. Il leur faudra près de 50 ans pour obtenir une première disposition obligatoire en matière de couverture des accidents de travail en 1903, et encore 20 ans de plus pour s'institutionnaliser et rémunérer des porte-paroles.

Avec la pression internationale de la révolution russe, après une grande grève dans la métallurgie d'Ougrée, on enregistre, en 1921, une avancée par rapport au temps de travail : c'est l'institution de la journée de 8 heures<sup>5</sup>. Puis d'autres avancées s'enchaînent jusqu'en 1936 où les syndicats arrachent, à l'issue d'une grande grève, les congés payés et la semaine de 40 heures. Les syndicats

---

<sup>1</sup>Origin of the Terms "Social Security", Social Security Bulletin, Volume 55, Numéro 1, 1992, p. 63, URL :

<https://www.ssa.gov/policy/docs/ssb/v55n1/v55n1p63.pdf>. Notons que cette dénomination arrivera en Belgique et en France à la fin de la deuxième Guerre Mondiale, et sera préférée aux termes utilisés alors en Allemagne et au Royaume Uni, respectivement les assurances sociales et la protection sociale.

<sup>2</sup>P. REMAN, « L'importance de la sécurité sociale en Belgique : Fondements historiques et enjeux actuels », Notes éducation permanente, no 1, 2005, URL :

[http://www.maisonmedicale.org/docrestreint.api/996/9efae2b441ac03a398a470ac775985d5e6a2e72/pdf/Sc\\_35\\_reman\\_pierre.pdf](http://www.maisonmedicale.org/docrestreint.api/996/9efae2b441ac03a398a470ac775985d5e6a2e72/pdf/Sc_35_reman_pierre.pdf)

<sup>3</sup>Si le contrat de louage d'ouvrage vous rappelle étrangement ce que l'on appelle aujourd'hui l'ubérisation, ne vous y fiez pas ! L'ubérisation est une pratique moderne et innovante, qui émancipe enfin le travail des employeurs ! Elle ne pourrait se confondre avec une sombre pratique datant de la genèse du capitalisme !

<sup>4</sup>P. REMAN, op. cit.

<sup>5</sup>J. FAFCHAMPS, Le Pacte social de 1945 : Evocation de son histoire, Cercle d'études MOC-BXL « Autre Développement », 2010, URL : [http://ciep-mocbxl.be/IMG/pdf\\_pacte\\_social\\_version\\_3-12.pdf](http://ciep-mocbxl.be/IMG/pdf_pacte_social_version_3-12.pdf)

s'imposent désormais comme interlocuteurs légitimes de l'État.

### 2.3 Le Pacte de 1944

On voit déjà que le Pacte de 1944, qui est souvent considéré comme l'acte de naissance de la Sécurité sociale en Belgique, a tout de même derrière lui un certain nombre d'acquis qui facilitent sa mise en place. Cet accord a la particularité d'avoir été majoritairement négocié clandestinement pendant la guerre. Il ne sera jamais entériné. Cependant, les observateurs s'accordent à dire que c'est lui qui a déterminé la direction des politiques sociales après-guerre.

Ce pacte a pour mot d'ordre de « *soustraire, aussi complètement que possible, aux craintes de la misère les hommes et les femmes* ». Il affirme une solidarité entre les différentes classes de la société et une continuation de la politique adoptée par le Premier ministre Paul Van Zeeland en 1935 — lorsque celui-ci avait abandonné la politique de réduction des dépenses et du déficit budgétaire en suivant le modèle américain de l'époque<sup>6</sup>.

Deux aspects importants ressortent d'une relecture de ce pacte. Tout d'abord celui-ci prend position en faveur d'une gestion paritaire de la Sécurité sociale. En d'autres termes, les signataires du pacte veulent que les organisations syndicales et patronales s'occupent directement des différents aspects de la Sécurité sociale, avec une intervention minimale de l'État<sup>7</sup>. Cette idée sera beaucoup développée quelques années plus tard par le socialiste Henri Fuss<sup>8</sup>, qui oppose d'une part l'étatisme, « *une bureaucratie qui s'encroûte dans un isolement tendant à l'omnipotence* », et d'autre part la gestion paritaire qu'il considère comme « *toujours vivante, parce que soumise à la direction supérieure des représentants directs des administrés eux-mêmes* »<sup>9</sup>. Nous verrons que les réformes actuelles visent au contraire à redonner à l'État un rôle plus important.

Le deuxième aspect important de ce pacte réside dans un consensus des différentes parties sur une conception du progrès qui considère que la prospérité sociale et la sécurité ne peuvent exister que par un accroissement de la productivité — laquelle, en augmentant les richesses, permet de les redistribuer ensuite. Cet aspect se concrétisera en 1954 dans la Déclaration commune sur la productivité, qui encourage l'État et les organisations patronales et syndicales à tout faire pour augmenter la productivité du pays, en insistant sur le fait que « *L'avenir de notre économie et, par conséquent, celui de nos propres conditions de vie en dépendent.* » Si une augmentation de la productivité débouche aussi sur une croissance supérieure, on pourrait se demander dans quelle mesure tout ceci est durable (mais cette interrogation sort du cadre des présentes analyses)<sup>10</sup>.

---

<sup>6</sup>Le pacte social de 1944 : Le grand compromis de Capital-Travail, Marc Sinnaeve, URL : [http://www.pac-g.be/docs/analyses2012/analyse\\_21.pdf](http://www.pac-g.be/docs/analyses2012/analyse_21.pdf)

<sup>7</sup> Pierre Reman, Patrick Feltesse « L'évolution de la gestion paritaire de la sécurité sociale en Belgique », Reflets et perspectives de la vie économique 2003/4 (Tome XLII), p. 101-113. DOI 10.3917/rpve.424.0101

<sup>8</sup>K. VLEMINCKX, « Henri Fuss (1882-1964) : La sécurité sociale comme instrument de paix sociale et de justice sociale », Revue belge de sécurité sociale, 4e trimestre, 2014

<sup>9</sup>FUSS Henri, *Rapport sur la réforme de la sécurité sociale*, Ministère du travail et de la Prévoyance sociale, 1951, p.297

<sup>10</sup>L'office belge pour l'accroissement de la productivité (O.B.A.P.), URL : [http://www.cairn.info/article\\_p.php?ID\\_ARTICLE=CRIS\\_043\\_0001](http://www.cairn.info/article_p.php?ID_ARTICLE=CRIS_043_0001)

## 2.4 De La révolte à La « crise du pétrole »

La lutte entre syndicats et capitalistes fait rage depuis la création du mouvement syndical. Mais c'est en 1968 que le capital va réellement se sentir menacé. En plus du Mai 68 parisien que l'on connaît, ce sont des rassemblements et des protestations importantes qui se déclarent dans le monde entier, notamment au Japon ou au Mexique. En réaction, les libéraux vont créer des *think thanks* pour préparer une contre-offensive. Le forum de Davos est créé en 1971 et la Commission trilatérale, en 1973. On pourrait aussi voir dans les « crises pétrolières » la première contre-offensive du capital face aux mouvements sociaux.

Selon l'économiste Pierre Souyri, ces dites crises étaient en fait des réajustements du prix des matières premières des anciens pays coloniaux, qui avaient dû subir, pendant longtemps, la pression des puissances occidentales sur les marchés mondiaux. En outre, avec la décision unilatérale de Nixon, en août 1971, de sortir des accords de Bretton Woods, les USA créeront un choc économique beaucoup plus important pour l'Europe. Sans oublier que la grande puissance américaine, productrice de pétrole, majorera encore ces prix dans l'intention de malmener l'économie européenne. Bref la fable du choc pétrolier de 1973 dû aux « méchants de l'OPEP » comme seule source du « mal » aurait servi aux dirigeants d'Europe occidentale à identifier tous les problèmes comme démultipliés par des « salaires trop élevés » et à lier cela au keynésianisme, en tant que doctrine de la demande, et, donc, en tant que doctrine à bannir à tout jamais<sup>11</sup>.

La « crise » va donc justifier une rupture profonde en termes de doctrine économique à appliquer par les gouvernements. En prétendant que l'augmentation du coût du pétrole va entraîner une augmentation globale du coût de l'investissement, l'État belge va s'endetter de façon phénoménale, dans la période qui va de la fin des années 1970 au début des années 1980 : il rachète toutes les vieilles industries (via les secteurs nationaux) pour gérer leur fermeture (en socialisant des pertes privées) et pour permettre aux dirigeants économiques de se reconvertir vers des secteurs d'avenir. Mais devant cette manne financière colossale, les entreprises vont changer leurs comportements. Elles cessent de réinvestir le capital dans des investissements productifs considérés comme trop chers et moins rentables et vont le mobiliser dans des opérations financières, dans la délocalisation et dans la rémunération des actionnaires<sup>12</sup>. La Bourse, institution vieillotte et quasiment oubliée des décennies précédentes, allait redevenir la maîtresse de l'économie.

## 2.5 L'austérité

Le début des années « 80, c'est aussi celui des politiques d'austérité et de rigueur (même si de Gaulle utilisait déjà le terme en « 58). Notons au passage que les termes de « rigueur » et

---

<sup>11</sup>P. Souyri, *La dynamique du capitalisme au xxe siècle*, Paris, Payot, 1983

<sup>12</sup>Économie belge de 1945 à 2005 Histoire non écrite, par la FGTB, Attac et la CSC, 2005, URL :

[http://www.econospheres.be/IMG/pdf/Histoire\\_inedite\\_de\\_l\\_economie\\_en\\_Belgique-\\_De\\_1945\\_a\\_nos\\_jours-.pdf](http://www.econospheres.be/IMG/pdf/Histoire_inedite_de_l_economie_en_Belgique-_De_1945_a_nos_jours-.pdf)

« d'austérité » font écho à la privation religieuse ou morale. Il s'agit bien de refréner tout ce qui est contraire à la « morale », avec la dureté et la cruauté qui s'imposent. On aurait pu parler de « sobriété », par exemple, et avec ce terme qui fait référence à la consommation d'alcool, induire plutôt l'idée qu'il fallait limiter les excès.

Parler d'austérité dans un contexte économique revient à qualifier certaines dépenses de contraires à la morale, à les considérer comme un luxe inutile, dont on devrait se passer. Dans le cas qui nous occupe, les « dépenses » liées à la Sécurité sociale auraient été mises en œuvre par des irresponsables ; elles auraient creusé un véritable « trou » dans les économies de l'État ; et un gouvernement austère aurait pour mission de faire revenir dans le droit chemin le pays en les diminuant au plus vite<sup>13</sup>.

## 2.6 L'État social actif

Mais discréditer de cette manière la Sécu, cela signifiait aussi nier ses bienfaits, ou en tout cas les minimiser. Or il est difficile de nier que la Sécurité sociale limite une misère et une insécurité plutôt problématiques pour un État dans lequel il faudrait faire régner l'ordre<sup>14</sup>.

C'est pourquoi est apparu le concept d'« État social actif ». Par opposition implicite à l'État social passif, qui serait, vraisemblablement, celui de la Sécurité sociale universelle et inconditionnelle.

Sous cette appellation, divers dispositifs sont temporairement mis en œuvre dans des zones géographiques réputées plus « fragiles » et fournissent, après maints contrôles et vérifications, des aides passagères à des individus qui correspondent à des profils ciblés. Tout ceci, dans une logique managériale d'efficacité maximale<sup>15</sup>.

## 2.7 L'effet boule de neige

Quand on réduit son investissement pour rembourser la dette, on diminue aussi ses retours sur investissement. On se retrouve alors à devoir emprunter à nouveau pour compenser la diminution des recettes, dans un cercle vicieux sans fin. C'est cela qu'on appelle « l'effet boule de neige »<sup>16</sup>. Certes, tout le monde ne voit pas dans les dépenses de l'État dans la Sécurité sociale un « investissement », plutôt qu'un coût, voire un luxe. Mais nous y reviendrons plus tard.

---

13P. REMAN, « L'importance de la sécurité sociale en Belgique : Fondements historiques et enjeux actuels », Notes éducation permanente, no 1, 2005, URL : [http://www.maisonmedicale.org/docrestreint.api/996/9efae2b441ac03a398a470ac775985d5e6a2e72/pdf/Sc\\_35\\_reman\\_pierre.pdf](http://www.maisonmedicale.org/docrestreint.api/996/9efae2b441ac03a398a470ac775985d5e6a2e72/pdf/Sc_35_reman_pierre.pdf)

14Pour voir à quoi ressemblerait un pays sans sécurité sociale, n'hésitez pas à vous rendre sur le site : [secuwars.be](http://secuwars.be), qui nous montre de manière ludique et amusante à quoi ressemblerait la Belgique dans de telles conditions.

15M. Hamzaoui et S. Avanzo, *Vers une banalisation de l'aide et de l'action sociale au conditionnel*, Les politiques Sociales 1 & 2, 2017, URL : <http://www.lespolitiquessociales.org/PDF/LPS%20Aide%20sociale%20contractualisation%20et%20contrepartie%20introduction.pdf>

16Économie belge de 1945 à 2005 Histoire non écrite, op. cit.



## 2.8 La Belgique sans gouvernement :

Selon certains observateurs, la situation de la Belgique lors de la crise de 2008 mérite d'être soulignée. En effet, tandis que les autres gouvernements européens poursuivaient une politique de réduction des dépenses budgétaires, la Belgique n'avait tout simplement pas de gouvernement et n'a donc pu adopter de grandes mesures d'austérité. Elle est, malgré tout, restée dans le peloton de tête en Europe en termes de performance économique<sup>17</sup>.

## 2.9 Les réformes Michel :

À titre de comparaison, le gouvernement Michel a pratiquement atteint le taux de création d'emploi qu'avait la Belgique sans gouvernement<sup>18</sup>. Certes, cela s'accompagne d'un taux d'emplois précaires (contrats partiels, intérimaires, temporaires, etc.) important<sup>19</sup> mais la décision la plus significative pour notre propos sera la réduction, dès son entrée en fonction, des cotisations patronales et leur remplacement par une augmentation de la TVA, d'une part, et par une « dotation d'équilibre » octroyée par le gouvernement<sup>20</sup>, d'autre part. La principale conséquence de ce changement de financement est que la Sécu est plus dépendante du gouvernement, et l'est moins (du pouvoir) des travailleurs.

## 2.10 La sixième réforme de l'État

Tout le monde ne le réalise pas nécessairement mais une décision majeure touchant la Sécurité sociale aura été la sixième réforme de l'État. En effet, lors de la régionalisation d'une partie des compétences, c'est en matière de sécurité sociale que le transfert aura été le plus important. Bien que cela ait pressenti dès 2014, lors de l'annonce d'une réforme de l'État, peu d'observateurs ont réellement relevé ce phénomène, qui est pourtant l'une des plus lourdes conséquences de cette réforme<sup>21</sup>.

## 2.11 Coupes budgétaires

Comme cela est de mise depuis les années « 80, le gouvernement Michel procède à d'énormes coupes budgétaires. Tout d'abord dans le chômage, avec une exclusion des bénéficiaires. Ensuite, dans les pensions (passage de 65 à 67 ans). Finalement, dans la santé (902 millions de réduction

<sup>17</sup>C. Canazza, P. Vielle, P.-P. Van Gehuchten, F. Dorssemont, *Quel Droit Social après la Crise ? Belgique*, in *Quel droit social dans une Europe en Crise*, 212, pp. 107 à 131, URL :

[http://www.academia.edu/9500161/Droit\\_social\\_et\\_crise\\_Belgique](http://www.academia.edu/9500161/Droit_social_et_crise_Belgique)

<sup>18</sup>[https://www.rtf.be/info/belgique/detail\\_l-emploi-a-davantage-augmente-en-l-absence-de-gouvernement-que-sous-charles-michel?id=9478956](https://www.rtf.be/info/belgique/detail_l-emploi-a-davantage-augmente-en-l-absence-de-gouvernement-que-sous-charles-michel?id=9478956)

<sup>19</sup>ONSS, Estimations rapides de l'emploi salariés pour le troisième trimestre 2016, [www.onssrszls.fgov.be/fr/statistiques/publications/estimations-rapidesde-l-emploi-salarie](http://www.onssrszls.fgov.be/fr/statistiques/publications/estimations-rapidesde-l-emploi-salarie)

<sup>20</sup>[http://www.liberation.fr/planete/2017/01/17/la-reforme-de-la-securite-sociale-divise-la-belgique\\_1541781](http://www.liberation.fr/planete/2017/01/17/la-reforme-de-la-securite-sociale-divise-la-belgique_1541781)

<sup>21</sup>D. DUMONT, *La Sécurité sociale et la sixième réforme de l'État : Retroactes et mise en perspective générale*, *Revue Belge de la Sécurité Sociale*, 2ème trimestre 2015, URL : <https://socialsecurity.belgium.be/sites/default/files/rbss-2-2015-securite-sociale-sixieme-reforme-de-etat-fr.pdf>

budgétaire).

## 2.12 *Le tax shift*

Le *tax shift* a démarré en 2016, avec la promesse de réduire les cotisations sociales pour les compenser par d'autres taxes<sup>22</sup>. Après plus d'un an de réduction progressive, on ne sait toujours pas d'où vont venir les compensations. Ce glissement de la fiscalité s'inscrit dans une fiscalisation grandissante de la Sécu. Nous y reviendrons car il s'agit d'une critique essentielle que Bernard Friot adresse aux réformateurs.

## 2.15 *La loi de La réforme de La Sécu*

Avec cette loi, passée en avril 2017, la « dotation d'équilibre » — mise en place en 2014 ! — perd son caractère automatique. Elle est maintenant octroyée par une commission composée de hauts fonctionnaires. Et les syndicats, qui jusqu'à présent avaient une relative liberté sur la gestion de la caisse de la Sécu, doivent maintenant rendre des comptes à cette commission, qui peut à tout moment leur demander de revenir sur leurs accords. Qui plus est, le gouvernement demande aussi aux partenaires sociaux une gestion « neutre » et « responsable ». C'est-à-dire que pour augmenter certaines dépenses, il faut en diminuer d'autres. En d'autres termes, tout en réduisant le pouvoir des syndicats, le gouvernement vient de verrouiller toute potentielle augmentation future de la sécurité sociale<sup>23</sup>.

## 3. **Que retenir de cette histoire ?**

À travers cette brève histoire de la Sécurité sociale en Belgique, notre souci était avant tout de mettre en évidence trois principes qui nous semblent toujours au cœur des débats aujourd'hui. La signification même de la Sécu. À qui est confiée la tâche de gérer ce système. Et, du coup, la responsabilité, l'autonomie et le pouvoir politique. Et enfin comment la question du financement s'articule à ces principes.

### 3.1 *La signification, La portée, L'ambition de La Sécu*

Lorsque l'on parle aujourd'hui de « la Sécurité sociale », on la définit par les institutions mises en place pour prendre en charge les risques sociaux des travailleurs. On la compare, d'ailleurs, souvent à une simple assurance obligatoire.

La lutte qui a été menée par les travailleurs est véritablement une lutte pour une vie et des conditions de travail moins précaires. D'ailleurs, dans le film *La Sociale*, on parle carrément de « droit à la vie ». C'est cela qu'a représenté la création de la Sécu. Elle s'est inscrite contre ce qu'un

---

<sup>22</sup><http://www.cgsib.be/fr/articles/le-saut-dindex-se-terminera-deja-fin-avril>

<sup>23</sup><http://www.alterechos.be/secu-mort-programmee-de-la-gestion-paritaire/>



grand nombre de personnes vivaient comme du « capitalisme sauvage », du « marche ou crève ! » et elle permet aujourd'hui à chacun de vivre théoriquement sans craindre de se retrouver du jour au lendemain dans la misère.

Si la Sécurité sociale a fait, dès son apparition, l'objet de nombreuses attaques, c'est véritablement les années « 80 qui ont amené un changement de perception (négative) à son endroit. Depuis sa création, la Sécurité sociale avait été soutenue par les syndicats et par les travailleurs ; il y avait aussi eu un consensus relatif pour la considérer comme une condition du progrès et comme un investissement, non seulement utile, mais indispensable, à une croissance respectueuse des droits fondamentaux de chacun.

Gardons à l'esprit l'article 23 de la Constitution belge :

*Chacun a le droit de mener une vie conforme à la dignité humaine [...].*

*Ces droits comprennent notamment :*

*1° le droit au travail et au libre choix d'une activité professionnelle dans le cadre d'une politique générale de l'emploi, visant entre autres à assurer un niveau d'emploi aussi stable et élevé que possible, le droit à des conditions de travail et à une rémunération équitables, ainsi que le droit d'information, de consultation et de négociation collective ;*

*2° le droit à la sécurité sociale, à la protection de la santé et à l'aide sociale, médicale et juridique ;*

*3° le droit à un logement décent ;*

*4° le droit à la protection d'un environnement sain ;*

*5° le droit à l'épanouissement culturel et social ;*

*6° le droit aux prestations familiales.*

### 3.2 La gouvernance

L'un des points essentiels qui ressortent de cette histoire est aussi l'importance du paritarisme pour les travailleurs. Le fait de disposer d'un pouvoir de gestion sur les protections sociales (autrement dit, le fait que les travailleurs aient un certain contrôle sur la Sécurité sociale) est un enjeu crucial de la lutte.

### 3.3 Le financement

Un enjeu majeur du financement de la Sécurité sociale est la part relative qui provient des cotisations sociales et celle qui provient de l'impôt. À la création de la Sécurité sociale, le financement se faisait par la cotisation. Or, le taux de cotisation a longtemps augmenté. C'est un premier point capital sur lequel nous reviendrons dans le dernier article, mais notons déjà que *cotisations* et *impôts* ne sont pas deux synonymes approximatifs de « prélèvements », sans enjeux ni conséquences politiques ! L'impôt est voté par le Parlement et — principe d'universalité oblige — est versé au budget de l'État. Il dépend aussi de la propriété privée ou de la consommation (qu'il prétend grever) et est donc, par nature, moins subversif que la cotisation, qui est prélevée au nom du salaire socialisé. Nous reviendrons sur ces éléments essentiels dans le dernier article.

## Conclusion

Au terme de cette brève histoire de la Sécu, il nous est apparu, d'abord, que le débat actuel posait des questions (le financement, la gestion, l'ambition de la Sécu) qui avaient déjà été posées maintes fois dans l'histoire.

Mais, plus fondamentalement, il est frappant de constater que les termes du débat méritaient eux-mêmes d'être débattus. C'est pourquoi nous avons choisi de consacrer le deuxième article à poser les termes du débat, avant — dans le troisième et dernier article — de poser sur la table la proposition de Bernard Friot.

*Marian de Foy*

*Valéry Paternotte*

*Novembre 2017*

*Si vous le souhaitez, vous pouvez nous contacter pour organiser avec votre groupe ou organisation une animation autour d'une ou plusieurs de ces analyses.*

*Cette analyse s'intègre dans une des 3 thématiques traitées par le Réseau Financité, à savoir :*

***Finance et société :***

*Cette thématique s'intéresse à la finance comme moyen pour atteindre des objectifs d'intérêt général plutôt que la satisfaction d'intérêts particuliers et notamment rencontrer ainsi les défis sociaux et environnementaux de l'heure.*

***Finance et individu :***

*Cette thématique analyse la manière dont la finance peut atteindre l'objectif d'assurer à chacun, par l'intermédiaire de prestataires « classiques », l'accès et l'utilisation de services et produits financiers adaptés à ses besoins pour mener une vie sociale normale dans la société à laquelle il appartient.*

***Finance et proximité :***

*Cette thématique se penche sur la finance comme moyen de favoriser la création de réseaux d'échanges locaux, de resserrer les liens entre producteurs et consommateurs et de soutenir financièrement les initiatives au niveau local.*

Depuis 1987, des associations, des citoyens et des acteurs sociaux se rassemblent au sein du Réseau

Financité pour développer et promouvoir la finance responsable et solidaire.

Le Réseau Financité est reconnu par la Communauté française pour son travail d'éducation permanente.